

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché :

Le sort de l'Europe pourrait être entre vos mains !

Opinion - Par Jean MARSIA, président de la Société européenne de défense AISBL (SED)

La recension de la participation du Premier ministre et du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché à trois récentes réunions internationales a retenu mon attention, parce que les réponses qu'il faudrait donner aux défis auxquels l'Europe est confrontée y ont été évoquées.

Le 18 mars, les 280 participants à la 19^e édition de la Journée de l'Économie, dont MM. Frieden et Bettel, réunis à la Chambre de Commerce Luxembourg, se sont demandés, dans un contexte international marqué notamment par les tensions géopolitiques, comment sauver l'Europe.⁽¹⁾ Certains des intervenants ont insisté sur l'importance pour l'Europe de renforcer sa résilience, sa compétitivité et sa souveraineté ; d'autres se sont demandé si nous avons le courage d'agir ; les plus hardis ont affirmé que l'Europe doit devenir une puissance, ce qui implique notamment une défense européenne et une réforme des mécanismes de décision, l'unanimité n'ayant plus de sens dans le monde actuel.

Vous avez, Monsieur le Premier ministre, insisté sur l'interdépendance croissante du monde. Vous avez défendu une vision coopérative de la souveraineté, estimant que « l'Europe ne sera souveraine que si elle accepte qu'aucun de ses pays ne peut l'être seul ». Vous avez lancé un appel à l'action collective, car « la vraie question n'est pas de savoir si l'Europe peut être sauvée, mais si nous sommes prêts à agir ensemble ».

A mon sens, seuls des membres du Conseil européen pourraient agir. Le Parlement européen ne l'a fait qu'une seule fois depuis sa première élection par le peuple européen en 1979. C'était en 1984, à l'initiative d'Altiero Spinelli. Le Conseil européen a refusé la proposition. La balle est donc dans son camp, depuis plus de 40 ans.

Au cours du débat consacré à la défense européenne, M. Bettel a affirmé que le Grand-Duché souhaite contribuer concrètement à la sécurité européenne. La Société européenne de défense AISBL s'en réjouit. Néanmoins, le constat a été fait : il existe de longue date un large soutien citoyen, mais pas de volonté politique, pour une défense européenne. Monsieur le Premier ministre, vous avez évoqué les obstacles historiques, les divergences de perception des menaces et la réticence des États à déléguer des décisions aussi sensibles que l'engagement militaire, sans expliquer pourquoi ce fut possible en matière de commerce extérieur ou de politique monétaire.

Pour les participants à la Journée de l'Économie 2026, l'Europe fait face à des défis majeurs, mais elle dispose encore des moyens d'y répondre, à condition de dépasser les blocages et d'agir collectivement, pour que l'Europe ait une place convenable dans le monde de demain. À l'évidence, seuls les membres du Conseil européen sont en mesure de dépasser les blocages et d'agir collectivement.



C'est crucial, car le seul régime politique qui assure la liberté politique et la dignité humaine est la démocratie. Elle revendique la liberté d'expression, de communication, d'action et de déplacement, avec l'espoir que les citoyens puissent vivre librement et en paix, dans leur vie privée et publique, pour réaliser la prospérité économique et leur épanouissement moral. Néanmoins, aujourd'hui, les pays qui mettent en œuvre une forme de démocratie ne dépassent pas les 20 % de la population mondiale.

L'une des raisons qui expliquent cela est que les Occidentaux croyaient naïvement que la liberté est une et indivisible. Une fois convertis à l'économie de marché, les régimes autoritaires allaient concéder la liberté dans les autres domaines. Or, les régimes autoritaires ont compris que dans le domaine de la technico-économie, il est question seulement de liberté de création, d'invention, d'innovation et d'entreprendre. Ces libertés-là peuvent coexister avec un régime dit politiquement « illibéral ».⁽²⁾

Les citoyens européens veulent, dans leur grande majorité, préserver leurs libertés, leur sécurité et leur niveau de vie. Ils constatent que le contexte international et le mode actuel de gouvernance de l'Europe mettent tout cela en péril.

Ainsi, le 23 mars, vous avez, Monsieur le Premier ministre, présidé avec le Premier ministre de Belgique, la XIII^e édition du Sommet Gaïchel. Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères y a naturellement participé. Selon le compte-rendu du ministère d'État,⁽³⁾ ce partenariat est résolument tourné vers l'avenir. Il est notamment fondé sur une volonté politique affirmée, au service de l'intégration européenne et d'un avenir commun plus résilient, sur un socle de valeurs communes et sur une vision partagée des défis européens et internationaux.

Comment expliquer dès lors qu'en matière de défense, qui demeure un pilier central de cette coopération belgo-luxembourgeoise, la Déclaration conjointe se borne à énumérer quelques exemples de mutualisation des moyens et de renforcement de leur interopérabilité, dont deux ne datent pas d'hier : l'acquisition des avions A400M a été décidée en décembre 2002, la KFOR remplit sa mission au Kosovo depuis juin 1999. La coopération dans le domaine spatial est à peu près aussi ancienne, mais est aujourd'hui menacée par la mise en concurrence des projets nationaux des membres de l'Agence européenne de l'espace pour les lanceurs futurs, contrairement à l'esprit de coopération qui prévalait.⁽⁴⁾ Il est vrai que le bataillon binational de reconnaissance est plus récent et que le satellite d'observation de la terre LUXEOSys a été lancé avec succès le 25 août 2025.

La loi du 5 février 2026 est effectivement tournée vers l'avenir : elle permet le financement de l'acquisition, du lancement et de l'exploitation d'un deuxième satellite, GovSat-2, destiné aux communications militaires et gouvernementales. C'est aussi le cas des initiatives envisagées dans les domaines cyber, de l'intelligence artificielle et des technologies quantiques.

Ces initiatives sont intéressantes, mais elles ne seront manifestement pas suffisantes pour dissuader Poutine de menacer les États européens, de leur faire la

guerre hybride, voire d'agresser l'un d'entre eux. Il est fort dommage que les partenaires luxembourgeois et belge n'aient pas saisi l'occasion pour lancer la création d'un commandement politico-militaire commun, binational, mais à vocation européenne, en dépassant l'intégration pratiquée au sein de l'Union européenne, pour aller à la fédération, celle annoncée par Schuman le 9 mai 1950. Seule celle-ci permettrait d'instituer l'amorce d'une capacité européenne effective de dissuasion, conventionnelle dans un premier temps, puis étendue à terme aux menaces CBRNE (Chemical, biological, radiological, and nuclear), qui comportent la libération d'une substance chimique ou biologique, une explosion ou contamination nucléaire ou radiologique, parfois favorisées par un explosif classique. Une telle capacité européenne de dissuasion donnerait à l'Europe un « parachute de réserve », en cas de défaillance de l'OTAN, faute d'unanimité au Conseil atlantique.

Le discours que Charles III a prononcé devant le Congrès américain, le 28 avril dernier me semble particulièrement inspirant.⁽⁵⁾ Il a parlé en tant qu'allié et non en tant que protégé, et dit ce qu'il fallait dire, ce qu'aucun autre chef d'État ou de gouvernement européen n'a osé faire depuis le 20 janvier 2025. Il a constaté que les conflits actuels vont de l'Europe au Moyen-Orient, et posent d'immenses défis à la communauté internationale. Il a rappelé que nous sommes unis dans notre engagement à défendre la démocratie, à protéger tout notre peuple du danger, et à saluer le courage de ceux qui risquent chaque jour leur vie au service de nos pays. Il a rappelé les valeurs qui nous unissent : le droit à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur ; la Déclaration britannique des droits de 1689 et la Déclaration des droits américaine de 1791 ; notre générosité d'esprit, notre culture de la compassion, de la promotion de la paix, de l'approfondissement de la compréhension mutuelle et du respect dû à tous les individus, quelle que soit leur confession religieuse ou philosophique.

Charles III a cité ce qu'Henry Kissinger a qualifié de « vision ambitieuse » de J. F. Kennedy d'un partenariat atlantique reposant sur deux piliers : l'Europe et l'Amérique ; il a estimé que ce partenariat est aujourd'hui plus important que jamais, car les défis auxquels nous sommes confrontés sont trop grands pour qu'une seule nation européenne puisse les relever seule. Il a affirmé à juste titre qu'une détermination sans faille est nécessaire pour défendre l'Ukraine et son peuple si courageux, et qu'elle est nécessaire pour garantir une paix véritablement juste et durable.

Enfin, il a rappelé que nos idéaux communs ont non seulement joué un rôle crucial pour la liberté et l'égalité, mais qu'ils constituent également le fondement de notre prospérité commune. Ce sont l'état de droit : la garantie de règles stables et accessibles, appliquées par un pouvoir judiciaire indépendant, chargé de régler les litiges et de rendre une justice impartiale. Ces éléments, a-t-il dit, ont créé les conditions propices à une croissance économique sans précédent dans nos deux pays.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, dissuader est primordial pour maintenir la paix. L'Europe doit pouvoir affirmer qu'elle fera usage de son droit de légitime défense et savoir persuader des agresseurs potentiels qu'elle sera prête à utiliser des armes de destruction massive en cas d'atteinte à ses

intérêts vitaux. C'est le seul langage que comprennent les autocrates.

Il est donc déplorable que, depuis 2024, le Conseil européen n'ait pas fait plus pour mettre en œuvre les recommandations des rapports Letta, Draghi et Niinistö, visant à arrêter le déclin économique et scientifique de l'Europe, et à réduire sa dépendance pour le maintien de la paix.

L'UE n'est pas un État, mais une association d'États. Elle ne sait pas nous protéger, elle nous oblige à plier devant notre protecteur américain. La fédération annoncée le 9 mai 1950 par Robert Schuman, mais jamais réalisée est la *conditio sine qua non* d'une défense européenne, car elle seule pourrait désigner un commandant suprême européen démocratiquement légitime. Elle nécessite l'adoption d'une constitution fédérale, qui sépare les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Seul un pouvoir exécutif fédéral européen serait capable de définir une politique européenne de sécurité, et d'organiser une armée européenne dissuasive.

Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé⁽⁶⁾ le 3 mai votre participation au huitième sommet de la Communauté politique européenne, à Erevan, afin d'examiner les moyens d'approfondir la coopération, en vue de développer les interconnexions, d'améliorer la connectivité et de renforcer la sécurité économique et énergétique. D'après la déclaration du président Macron⁽⁷⁾ le 4 mai, le but était aussi de renforcer le dialogue stratégique entre États européens et de répondre aux grands défis de sécurité et de stabilité sur le continent.

Je n'ai noté comme faits marquants que la présence du Canada et l'absence de la Turquie. Les délégations ont, semble-t-il, parlé de lutte contre les trafics de drogue, de résilience des systèmes démocratiques face aux ingérences étrangères et à la désinformation, de solidarité énergétique, de connectivité, de solutions de défense et de sécurité communes dont on ne perçoit pas en quoi elles auraient augmenté notre sécurité.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du réseau de petits États que le Grand-Duché a constitué pourrait émerger une « coalition of the willing ». Elle ferait tache d'huile, comme l'ont fait les Six, puis l'UE, les zones Schengen et euro. Un État fédéral européen, doté d'une chaîne de commandement politico-militaire et d'une capacité effective de dissuasion, commencerait à rassurer les jeunes et les moins jeunes de vos électeurs. S'ils sont encore anxieux lors du prochain scrutin, ils donneront sa chance à d'autres candidats.

Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, merci pour votre lecture attentive de mon plaidoyer.

- 1) *sn*, "Peut-on sauver l'Europe ? Enseignements des de la Journée de l'Économie 2026", *Agefi Luxembourg* d'avril 2026, p. 4.
- 2) Voir Lambros Couloubaritis, *L'Impuissance des Démocraties face aux Puissances Technico-Économiques*, Bruxelles, Éditions Ousia, 2025, p. 12.
- 3) Ministère d'État, "Un partenariat stratégique renforcé entre Luxembourg et Belgique", *Agefi Luxembourg* d'avril 2026, p. 8.
- 4) Air & Cosmos Premium n° 2968, « Futurs lanceurs européens, qui va s'imposer ? », Bataille de lanceurs nationaux.
- 5) The King's Address to the Joint Meeting of Congress in Washington, <https://urls.fr/G-NRAr>, 28 April 2026.
- 6) Voir <https://urls.fr/RvFIDE>.
- 7) Voir <https://www.youtube.com/watch?v=zSZJmijyHls>.

Luxembourg et Tokyo renforcent leur coopération financière

Luxembourg et Tokyo ont signé le 7 mai 2026 un mémorandum d'entente (MoU) visant à renforcer la coopération internationale, dans un contexte marqué par les incertitudes géopolitiques, les besoins croissants de financement liés à la transition climatique et l'accélération de la transformation numérique des services financiers.

L'accord a pour objectif de rapprocher l'écosystème financier de Tokyo et l'expertise luxembourgeoise en finance transfrontalière, afin de faciliter les flux de capitaux et les investissements entre l'Europe et l'Asie. La coopération mettra particulièrement l'accent sur la finance durable et la mobilisation de capitaux privés pour soutenir la transition vers une économie bas carbone.

Le protocole a été signé lors de SusHi Tech Tokyo 2026 par Hiroshi Nakaso, président de FinCity.Tokyo, et Tom Théobald, directeur général de Luxem-



bourg for Finance. Il s'inscrit également dans la perspective du 100^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Japon et le Luxembourg en 2027.

Les deux places financières ont mis en avant leur complémentarité : Tokyo dis-

pose d'un vaste écosystème regroupant institutions financières, grands groupes technologiques et start-up, tandis que le Luxembourg est un centre majeur de la finance transfrontalière, de la gestion de fonds et de l'investissement durable en Europe. Les deux hubs développent

également leurs écosystèmes fintech, portés par la digitalisation au Japon et par la finance internationale et le regtech au Luxembourg. Un axe central de la coopération concerne la mobilisation de capitaux privés pour la transition énergétique.

Les deux parties souhaitent encourager la finance de transition et soutenir l'émergence de gestionnaires de fonds innovants. Les signataires ont souligné que cet accord formalise une coopération déjà active et vise à renforcer les échanges via des visites bilatérales, des événements conjoints et le partage de bonnes pratiques.

Hiroshi Nakaso a déclaré : "Je vois trois domaines de coopération. Premièrement, inviter davantage de gestionnaires de fonds émergents du Luxembourg, qui dispose d'une grande expertise en gestion d'actifs. Deuxièmement, nous pouvons beaucoup apprendre les uns des autres dans le domaine de la décarbonation. Comme le montre la situation au Moyen-Orient, l'humanité dépend encore fortement des énergies fossiles, et le changement climatique doit être traité.

Troisièmement, le Luxembourg dispose d'un important vivier de talents, d'institutions financières sophistiquées et de prestataires de services que nous pouvons intégrer dans le système financier japonais afin de renforcer le rôle mondial de Tokyo comme centre financier."

Tom Théobald a déclaré : "Il existe une réelle valeur ajoutée à partager les meilleures pratiques et à identifier des domaines concrets tels que les crédits carbone et le soutien aux gestionnaires de fonds émergents sur lesquels nous pouvons travailler ensemble. En matière de finance verte, le Luxembourg représente environ 40 % du marché des fonds ESG en Europe. Sur le plan boursier, notamment via la Luxembourg Green Exchange, nous détenons environ 44 % du marché mondial des titres durables et verts. Nous voyons donc de nombreuses opportunités pour utiliser la plateforme dont dispose le Luxembourg afin de mobiliser des capitaux mondiaux pour financer des projets dans le monde entier, y compris au Japon."